



Association
pour l'étude et
la sauvegarde
de la vallée de
Cervières

Association loi 1901 créée en 1969
72, le Chef Lieu 05100 CERVIERES
<http://www.aesc-cervieres05.fr>



La Paparelle

n°13- été 2017

Edito

La Paparelle 2017 se présente parfois sérieuse, parfois plus diletante, de nombreux sujets sont évoqués et demanderaient à être plus étoffés mais il faut faire des choix au risque de décourager nos lecteurs. Dans ce numéro, vous aurez des éclaircissements sur des points précis comme la circulation des engins motorisés en espaces naturels, des points de vue de l'AESC sur la vision urbanistique de Cervières, le renouveau et la sauvegarde du Sentier Botanique ainsi qu'un cri d'alarme sur un espace naturel à la dérive: le Chenaillet. Mais aussi la vision poétique d'une enfant d'aujourd'hui sur la plaine des Fonts, les souvenirs de deux enfants dans leurs témoignages du Cervières d'autrefois et un article insolite sur les plaques d'immatriculation des charrettes. Enfin des nouvelles de la vie Cerveyrine.

Bonne lecture et bon été à tous. Bernadette BRUNET

Sentier Botanique

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cervières: Village et Haute vallée

Initié en 2013, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Briançonnais déterminera le projet de ce territoire, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement. Le SCOT constitue le pilier directeur des communes dans l'élaboration de leur PLU (Plan Local d'urbanisme), qui remplace les anciens POS. L'élaboration des PLU doit être conforme aux préconisations du SCOT en terme de respect de l'environnement. A ce titre le SCOT est, entre autre, un outil de protection des espaces agricoles. Le SCOT du Briançonnais, le plus haut de France, est à ce titre particulièrement suivi par l'Etat. Il doit être validé à l'automne 2017.

En raison de ses enjeux multiples pour l'avenir de Cervières, l'AESC s'est mobilisée, dès le début, pour assister aux réunions publiques du SCOT du Briançonnais et s'est intéressée au projet de PLU de Cervières qui, depuis Mars 2017, est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme) en attendant la validation de son PLU. L'instauration d'un PLU bien conçu est une opportunité pour l'évolution intelligente de la commune.

L'AXE 3 du Document d'Objectif du SCOT s'intitule : « l'excellence environnementale comme ambition du développement du territoire ». Que demander de mieux puisque l'AESC depuis les années 1970 a fait de la défense de la nature et de l'agriculture son cheval de bataille. A cette époque les propriétaires étaient menacés par l'expropriation de leurs terres. Cela sera-t-il à nouveau le cas à l'occasion du PLU ?

En effet, le projet de PLU présenté par la municipalité lors de la réunion du 15 Février dernier nous préoccupe. Si le Scot préconise bien par commune un potentiel d'urbanisation qu'il « conseille » d'ici 2030 et ce afin de poursuivre ses ambitions de développement, il ne l'impose pas. A charge de chaque commune d'adapter l'exploitation éventuelle de ce potentiel aux problématiques de son territoire.

Par contre continuer à urbaniser des terres agricoles cultivables nous paraît contestable, en particulier dans des communes de montagne où les terres cultivables sont rares et précieuses. Rappelons qu'en France l'artificialisation des sols fait disparaître l'équivalent d'un département de terres agricoles tous les 5 à 6 ans.

Le PLU de Cervières prévoit de construire plusieurs nouveaux quartiers sur des champs qui sont proches du village et des exploitations (celles qui sont à un niveau d'altitude qui permet la culture) alors que, de toutes les communes du Briançonnais, Cervières est celle dont les terres cultivables sont les plus restreintes (Cf. cartes du DOO du Scot) et par contre, où l'agriculture est la plus présente. Rappelons que la Haute vallée ne comporte que des prairies de fauche.

Ce projet de construction de nouveaux lotissements qui serait sous la seule gouverne de la municipalité, ne tient pas compte du potentiel des nombreux logements vacants, de celui de la rénovation des fermes de la Reconstruction, des opportunités de densification des parcelles déjà construites et des dents creuses entre bâtiments, sans compter les réhabilitations possibles en logements de l'école ou du Rochebrune. Une certaine compacité, traditionnelle dans les villages de montagne, est économe en sols arables comme en voiries (coût des réseaux d'eau, d'assainissement, de déneigement, etc...), et respectueuse des paysages et de l'environnement.

Ainsi nous observons que le travail du Cabinet d'étude CHADO à qui la commune a confié l'élaboration du PLU, repose sur un diagnostic qui est largement erroné et obsolète.

Le SCOT prévoit pour Cervières, entre 2013 et 2030, l'installation de 52 nouveaux habitants, nécessitant la mise en disponibilité de 33 logements supplémentaires à Cervières. Il n'impose, en aucune façon, l'obligation de construire ces nouveaux logements lotis sur des terres agricoles.

En faisant une évaluation rapide, empirique et nécessairement incomplète, nous avons recensé entre 25 et 30 nouvelles installations en résidence principale depuis 2013 ! (constructions, rénovations, remise en location ou changement de propriétaire avec installation). Ces chiffres comprennent aussi bien les installations réalisées que celles en cours ou en projet à court terme. Ainsi l'objectif de 52 nouveaux habitants pourrait pratiquement être déjà atteint! Pour vérifier cela, on peut s'appuyer sur les données plus précises qui existent en mairie.

Il faut tout d'abord retrouver les données datant de 2013 sur lesquelles s'appuient le SCOT et le projet actuel de PLU (179 habitants, 79 logements en résidence principale). Cela devrait être aisé. Il faut ensuite, en s'appuyant sur le registre des impôts locaux ou toute autre source existante, recenser le nombre actuel de logements occupés en résidence principale. Il faut également faire le point sur les projets en cours (achats récents de terrain, demandes de permis de construire, rénovations comme celles prévues de 2 à 3 logements appartenant à la commune en vue d'une mise en location, appartements vides et en état d'être loués, etc.)

On voit, avec ce rapide tour d'horizon, qu'en abordant de manière réfléchie cette question de l'urbanisation de la commune, on peut donc à la fois éviter cette main mise destructrice sur une bonne partie des terres agricoles miroitées et revaloriser les bâtiments déjà existants et les parcelles déjà bâties.

Des questions se posent donc:

- pourquoi bloquer catégoriquement la possibilité de construction d'un bâtiment agricole dans un secteur agricole à l'écart des habitations, comme le bas des Auches et par contre le permettre dans des secteurs de la Haute Vallée qui eux mériteraient d'être protégés ? Y aurait-il des visées autres que l'agriculture?

- pourquoi les potentiels de densification des dents creuses et de rénovation n'ont-ils pas été étudiés alors qu'ils présentent de réels avantages techniques et économiques ? On nous dit qu'il y a eu de la concertation, deux réunions dont une dédiée uniquement à la partie réglementaire. A la question de la faiblesse de ce travail de concertation on nous répond, ça coûte cher ou qui va faire ce travail ? Quel étonnement face à de telles réponses !

- en l'absence de Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles sur la commune, le projet de PLU qui est fort avancé, souffre de ne toujours pas avoir reçu d'avis des spécialistes sur la sécurité des zones soumises aux risques, notamment la partie Nord au-dessus des fermes de la Reconstruction, celle sous les falaises du Bois des Bans et la zone proche du lotissement actuel (avalanches et laves du Lasseron). L'AESC n'a pas reçu de précisions sur cette question.

- par contre, à la question des transports en commun que nous avons posée au cours d'une réunion du SCOT alors que chaque vallée est désormais desservie, la réponse fut catégorique et sans appel : il n'est pas question pour Cervières, malgré l'augmentation de 33 logements proposée

Beaucoup de choses restent à explorer pour dessiner de manière pertinente le futur du village, en valorisant l'immobilier existant et en préservant le paysage agricole, plutôt qu'en délaissant le patrimoine architectural et en altérant le patrimoine naturel, qui sont deux atouts de Cervières. Ainsi, le PLU apparaît contradictoire avec les grands objectifs du SCOT, notamment la préservation des terres agricoles, la préservation des paysages : paysages naturels remarquables, paysages des routes panoramiques (montée à la Vallée des Fonts depuis Cervières notamment).

C'est pourquoi l'AESC réitère sa demande de réunions d'information, de concertation et de travail avec la population.

Bernadette BRUNET

Un espace naturel sensible à la dérive !

De quel territoire parle-t-on ? Pour ce cri d'alarme, de la Haute Vallée et plus particulièrement, de la partie sous le Chenaillet.

Cette zone de grandes richesses géologiques et floristiques (voir ci-dessous la lettre de Claude REMY, Président d'ARNICA MONTANA) est menacée et se dégrade de plus en plus.

Quelles sont ces menaces ? :

- La circulation non encadrée des VTT surtout de descente. Exemple, les groupes venant de Montgenèvre sans encadrement ; une course « la clavierissima » fin Août, 500 VTT : aucun encadrement.



- La création d'une route de quads, ouverture à une circulation de engins motorisés en espace naturel, sans autorisation.
- Périodiquement des entraînements de l'armée.
- Une sur-fréquentation du sentier géologique.
- La fréquentation des motoneiges

La nature est devenue un terrain de jeu, on consomme la nature, on ne la respecte plus.

C'est face à ces constatations que l'AESc demande que soit réactualisé le dossier d'Arrêté de Biotope qui avait presque abouti en 2008 ?

Bernadette BRUNET



Fragment d'une ancienne lithosphère océanique porté à 2500 mètres d'altitude lors de la formation des Alpes, le massif du Chenaillet, situé sur les communes de Montgenèvre et de Cervières, jouit d'une renommée internationale. En effet, on peut y observer l'ensemble de la série ophiolitique avec des laves en coussins (pillow lavas) dont l'état de conservation est unique dans les Alpes. La couverture sédimentaire qui semble représentative de cet ancien fragment de lithosphère océanique est également présente. Loin d'être élucidée, l'origine de l'ophiolite du Chenaillet fait encore actuellement l'objet de travaux scientifiques et de nombreuses discussions entre spécialistes. Il est donc indispensable que l'ensemble du massif du Chenaillet/Gondran soit épargné de travaux et autres dégradations risquant d'effacer définitivement les indices géologiques qui pourraient avoir un rôle décisif dans l'avancée des connaissances scientifiques sur l'origine de ce massif.

La végétation du massif du Chenaillet est également remarquable et diversifiée. Les caractéristiques floristiques du massif sont d'ailleurs liées bien évidemment à la géologie exceptionnelle.

Plus de 880 espèces végétales de phanérogames ont été inventoriées par de nombreuses études parmi lesquelles celles de l'association ARNICA MONTANA. 11 espèces sont protégées par arrêtés ministériels (protection nationale par arrêtés du 20 janvier 1982 et du 31 août 1995, ou régionale par arrêté du 9 mai 1994). 10 espèces figurent dans l'arrêté préfectoral réglementant la cueillette de végétaux dans les Hautes Alpes (arrêté du 14 décembre 1992). 18 espèces figurent dans le livre rouge National, 5 espèces sont concernées par la directive habitat.

De nombreuses espèces végétales sont remarquables comme par exemple *Aethionema thomasianum* (protégée au niveau régional) découverte par M. Luc Garraud (Conservatoire botanique alpin de Gap Charance) en 2001. Cette espèce endémique Ouest alpine n'est connue dans le monde que dans trois stations sur une aire très restreinte localisée dans la zone Franco-Italienne du Briançonnais et du Val d'Aoste. Cette espèce pousse dans des types d'éboulis dont certains ont fait récemment l'objet de terrassement afin de créer une plate-forme pour l'équipement d'un sentier géologique.

Le massif du Chenaillet renferme plusieurs zones humides de grand intérêt botanique avec des plantes rares comme par exemple *Carex limosa* et des radeaux flottants de *Sphagnum* (au niveau des sources de la Durance) biotope très particulier et exceptionnel, unique dans le département des Hautes Alpes.

En 1991, l'Association Française de Lichénologie inventorie 150 espèces de lichens dont 10 sont rares ou assez rares et 2 ne sont connues que dans le massif du Chenaillet.

Le versant sud du massif du Chenaillet descend jusqu'au Marais du Bourget dans la vallée des Fonts de Cervières. L'ensemble de ce versant abrite une biodiversité végétale remarquable (plusieurs espèces sont protégées par arrêté ministériel). C'est le réseau hydrologique de ce versant qui alimente l'essentiel du marais du Bourget dont la flore d'un très grand intérêt patrimonial lui a valu d'être intégré dans la Zone Spéciale de Conservation du site Natura 2000 « Rochebrune-Izoard- Vallée de la Cerveyrette/FR 9301503 ».

Tous travaux dans ce versant pourraient entraîner des modifications hydrologiques susceptibles de porter atteinte à sa biodiversité remarquable et à celle du marais du Bourget qui comprend des espèces et milieux d'intérêt communautaire.

Les richesses patrimoniales floristiques et géologiques exceptionnelles que renferme le massif du Chenaillet (totalité du versant sud comprise) sont sans doute sans équivalent dans le monde.



© Julien Benard

Goutte d'eau dans la plaine

Lac étincelant aux reflets d'argent
sous le soleil votre beauté m'émerveille

Quand perce dans le silence
le bruissement d'ailes de papillons et d'abeilles

Je suis conquise par cette montagne qui veille
sur une vallée d'une douceur éternelle

J'ai eu vision sur ton flanc
d'un ruisseau imposant sa frange

Et au cœur d'une prairie d'or
d'une île de cheveux d'anges

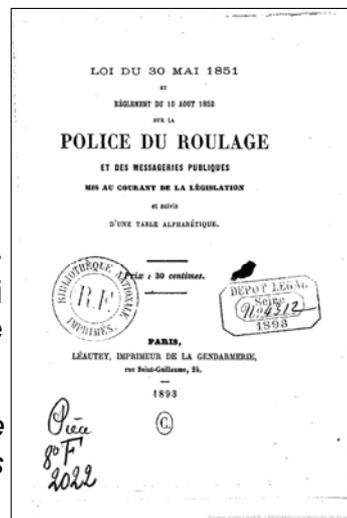
Amandine Benard, 8 ans

PETIT PATRIMOINE

L'obligation d'identifier nos véhicules ne date pas d'hier. Elle remonte à la loi du 30 mai 1851 et au décret du 30 septembre 1852 qui édictent toute une série de mesures applicables aux voitures de roulage et notamment :

« Chaque voiture de roulage doit porter en avant des roues et sur le côté gauche, une plaque métallique permettant d'identifier les noms, prénoms, la profession et le domicile de son propriétaire. »

Cette obligation s'imposait aux voitures hippomobiles de toutes natures, dont les charrettes des paysans. C'est en application à ces textes que la plupart des vieilles charrettes encore présentes à Cervières, comme celles du musée Faure Vincent et celles mises comme objet de déco devant les façades, possèdent à l'avant gauche ces drôles de petites plaques de cuivre, découpées de façon assez irrégulière.



Elles portent les inscriptions du nom, du prénom du propriétaire, **FAUVE VINCENT JOSEPH, FAURE SOULET AUGUSTE**, de la commune de **CERVIÈRES** avec parfois l'indication **BRIANÇON** et du département **HAUTES ALPES** plus ou moins abrégé. Mais, en ce début de 20^{ème} siècle, il y a deux Joseph Faure Vincent dans la commune, chacun de part et d'autre de la Cerveyrette, celui de la rive droite, (1881-1953) c'est le propriétaire du futur musée, le grand père de Marie-Aimée; celui de la rive gauche veut se distinguer en ajoutant après son nom « **MATAGAN** » ou « **MATEGAN** », selon les plaques, c'est

son sobriquet comme en portaient de nombreuses familles de Cervières; cela signifierait "mets tes gants", à vérifier ...

Ces plaques ne portent pas l'indication de la profession, mais Matagan précise qu'il est **PROPRIETAIRE**

Les lettres de ces inscriptions sont embouties avec une certaine difficulté, sans trop de souci d'alignement, allant parfois à la ligne au milieu d'un mot lorsque la place manque.



Ces plaques sont des témoignages du passé, de la vie et des obligations de police de nos anciens qui s'adaptent avec pragmatisme et fantaisie. Elles constituent des petits éléments du patrimoine .

Pascal HELIAS



De la montagne de Riftord aux escaliers de la Gargouille

Parole donnée par Virginie FAURE GIGNOUX (1926-2002), en 1998, à sa fille Fernande GINESTET.

(Vers le 14 juillet quand les foins étaient rentrés à Cervières, les "broues" nettoyées, les pommes de terre sarclées, les gens du village se "changeaient". On quittait Cervières pour les chalets d'alpage. A chaque famille sa montagne. Sur la charrette prenaient place quelques provisions, les poules et le coq enfermés dans une espèce de caisse à barreaux et même le chat faisait le voyage dans le noir d'un sac à pomme de terre.)

Été comme hiver, le jeudi, je prenais le car Brunet à 7 heures et demie à Cervières devant le café épicerie Jouve.

Une quinzaine de beurres de 500 gr enveloppés dans des feuilles de papier et entourés de feuilles de "drouille" (la côte était bonne à manger) était déposée dans la "salmère".

Le car nous laissait à Sainte Catherine, je montais la Chaussée à pied et je m'installais sur les escaliers de la Grande Gargouille, au coin des Quatre rues, près de la fontaine des Soupirs appelée maintenant fontaine François Premier.

Ce jour-là, sur la place d'Armes se tenait le petit marché. J'avais mes clients attirés qui achetaient le beurre chaque semaine. Quand j'avais tout vendu, je faisais les commissions avec l'argent de la vente et je reprenais le car à midi et demie.

J'avais treize, quatorze ans.

Il faut dire que l'été je descendais la veille de Riftord pour coucher à Cervières.

Tine faisait le beurre le mercredi. Tous les deux, trois jours elle prenait le lait qui attendait dans de grands chaudrons en cuivre à la cave.

Le lait était tiédi avant d'être passé à l'écrèmeuse. Il y avait deux tuyaux : un qui coulait le lait écrémé et l'autre la crème qui servait à faire le beurre. Le lait du beurre (liquide qui restait après avoir fait le beurre) s'appelait le "brousseron". On le faisait cailler. On faisait de la "Tupina".

Recette de la "Tupina" : brousseron caillé, fromage bleu bien fermenté, un peu de tomme, de poivre, du sel. On le laissait reposer. On l'étalait sur les tartines.

Tine mettait la crème dans la baratte mais elle allait souvent chez Flore qui avait une baratte à manivelle. Une fois prêt, on prenait le beurre à la main, on le lavait dans l'eau froide. On passait le moule à beurre dans l'eau froide puis chaude. On remplissait le moule puis on égalisait avec une raclette. On démoulait le beurre. Je le pesais et je mettais le prix dessus.

A la saison des mousserons, avant la coupe de foin, on les ramassait et on en vendait avec le beurre.

On installait la salmère sur la charrette de foin que l'on descendait à Cervières.



La laine de notre quinzaine de moutons

On tondait nos moutons au printemps. Il fallait les marquer pour les envoyer en montagne et laisser la laine un peu repousser pour qu'ils n'aient pas froid.

On leur coupait une fente à l'oreille pour les reconnaître à l'automne. Deux ronds au pinceau d'arcane rouge un sur le dos et un, un peu en avant, étaient la marque de notre famille. Ils partaient mi-juin avec un berger.



Après la tonte, on faisait tremper la laine à l'eau tiède, on la lavait avec de la lessive. La laine, rincée à la fontaine, était mise dans de grands paniers. Elle séchait au soleil sur le balcon. Une fois sèche, elle attendait l'automne bourrée dans les saches.

La meilleure laine, celle du dos, était filée au rouet. L'autre servait à faire les matelas. La laine des brebis noires était réservée à faire les chaussettes. On pouvait aussi mettre deux bouts de laine blanche et un bout de laine noire pour faire la laine chinée.

Au fur et à mesure de nos besoins, on cardait la laine avec une carde à deux poignées.

Le rouet : On met autour d'un fuseau de la laine cardée qu'on attachait pour la maintenir, main droite.

Main gauche, on tire le fil qui va vers l' "étier" (à dents) puis sur la bobine ; on pédale en même temps.

Trois bobines liées pour faire un fil qui fera le peloton. Quinze pelotons pour faire un gilet.

La laine blanche soit était teintée, soit restait naturelle et il valait mieux tricoter avant et teindre après.



Fernande GINESTET

AVANT GUERRE et GUÈRE APRÈS : Souvenirs d'une enfance intermittente à Cervières.

Raoul MARIN, premier président de l'AESG, nous raconte ses souvenirs et ses émotions de jeune enfant, en vacance à Cervières

C'est une chance de découvrir un monde quand on vient d'avoir tout juste six ans. On s'émerveille de tout, on ne s'étonne de rien. J'étais trop jeune, en juillet 1938, pour me soucier d'une prochaine guerre dont les grandes personnes aimaient s'entretenir sans vouloir y croire. Trop jeune aussi pour nourrir des idées préconçues sur un coin des Alpes dauphinoises délimité par le simple nom de Cervières et vers lequel nous conduisait en voiture un certain Monsieur Faure Gignoux, notre logeur. Tandis que nous remontions pour la première fois la basse vallée, l'aspect des maisons de Terre Rouge ne se rattachait à aucun modèle, pas plus que l'alternance des pentes boisées et des trainées de boulis ne préfigurait cette Villa du Pont neuf à l'entrée de Cervières où nous allions, ma mère et moi passer l'été. Longeant le pied de



Bardonnnet, aujourd'hui à l'état de friches, nous avions alors droit au spectacle des mulets chargés de récolte (luzerne, blé d'hiver ?) ou transportant quelque jeune femme assise en amazone, autant de scènes bientôt familières à mes yeux. Mais ces impressions premières sont restées les plus fortes. D'autres ne subsistent qu'à l'état parcellaire telle une promenade à l'Alp, aux Fraches, au Bourget ou vers l'ozard, toujours à pied évidemment.

Seul fait marquant : le jour de l'Assomption, depuis le balcon de notre petit logement, nous découvrimus la vallée, sous la neige, comme en plein hiver. J'admira sans comprendre ni non plus être surpris, mais les occupants, y compris

une famille de Niçois et une dame russe, monumentale et excentrique comme il se doit, Madame Broskariakoff, y allèrent de leur interprétation touchant une proche et catastrophique aventure.

Phénomène d'une portée autrement enrichissante, et connue des marcheurs en route pour la Haute Vallée, celui que l'on pourrait appeler la révélation de la Plaine.

Il me paraît impossible de décrire l'impression ressentie lorsque, la vallée paraissant à première vue fermée du côté levant, on découvre subitement, dans une sorte d'extase, la prodigieuse perspective de la plaine du Bourget et de son environnement de hauteurs douces, ondoyantes, féminines à l'adroit, rudes, austères, sombres, masculines à l'ubac. Cette révélation de la plaine, puis de la haute Vallée, avec ses jeux de formes et de couleurs, avec aussi, son spectacle d'activités pastorales au cœur de l'été, me paraît propre à renouveler en nous l'homme intérieur. J'avais alors, je le répète, six ans.



Il faut reconnaître qu'à la Villa du Pont Neuf nous étions presque coupés du monde cerveyrin. Le cours de la Cerveyrette nous en séparait. Nous n'allions à l'intérieur du village, la « ville » en parler local, que pour la traverser en vue de gagner, soit le Laus, soit les Chalmettes ou au-delà. Cet agglomérat de maisons démesurément hautes, aux fenêtres minuscules, aux superstructures de bois étrangement complexes sous un toit enveloppant, pour la plupart désertes quoique palpitantes d'une vie secrète, nous impressionnait assez pour que nous n'esprouvions pas l'envie de la parcourir. Nous avons peine, estivants quelque peu bornés, à admettre que durant l'été à Cervières la vie était ailleurs ; les familles allaient faucher bien au-delà des Fonts.



Parfois je m'échappais et m'aventurais dans les rues, les ruelles ; les traverses ombreuses et silencieuses, animées seulement, ici ou là, par l'arrivée d'une charretée de foin que des hommes déchargeaient en hâte trousse après trousse ; ou alors avaient lieu tantôt des séances de labour aux abords du village, tantôt le cérémonial de l'arrosage avec le geste précis de « toquer la lause », c'est-à-dire de planter d'un mouvement énergique l'épave de fer en travers d'un canal. Les seuls à habiter en permanence la ville étaient, avec le garde forestier et les deux commerces de nécessité, quelques vieilles personnes comme le père Courile, rencontré sur une espèce de place centrale, ou Mademoiselle Éliisa, détentrice dans ses coffres, de vieux costumes et de somptueux châles briançonnais, avec qui ma mère avait réussi à s'entretenir. C'était à peu près tout. Mais le fils unique, craintif et rêveur que j'étais se n'accommodait pour y trouver du mystère à bon compte.

Quant aux événements spectaculaires, ils venaient de l'extérieur. Par exemple lorsque l'un de ces invraisemblables autocars chargés de consommateurs de panoramas se livrait à toutes sortes de manœuvres acrobatiques pour tourner devant l'église et s'engager avec mille précautions dans l'étroitesse de la Grande Rue et de la route du Laus ou lors du passage du Tour de France.

L'atmosphère devait toutefois changer l'année suivante. Car mes parents avaient décidé de revenir à Cervières au moment même où la menace de guerre prenait corps et nous étions, conséquence du Traité de Utrecht, en plein sur la frontière !

En 1939, nous nous retrouvons sur l'autre rive. Déplacement à la fois spatial et symbolique, nous logeons à la maison Jouve, officiellement Hôtel du Col d'ardoard, qui n'avait d'hôtel que le nom, car en fait de chambres il s'agissait de meublés.

Le changement me paraît comme un rite de passage : je me sentais en quelque manière, une fois le pont franchi, incorporé à la société des Cerveyrins.

De fait, mes parents ne tardèrent pas à entrer en relation avec quelques familles ou personnalités du lieu, comme les **Dubois**, les **Driety**, les **Matagan**, tous issus de l'antique tribu Faure Vincent et, bien entendu, les **Jouve**. **Madame Jouve** était, si je ne me abuse, la propre sœur de « Monsieur Faure Gignoux » du Pont Neuf. Il est impossible, à la limite indécent, de ne pas parler de **Monsieur Jouve**, **l'Oncle Justin** - comme on l'appelait à Cervières - et de l'impression qu'il produisit alors sur mes sept ans. La formule usée de « force de la nature » lui allait comme un gant. Je ne savais rien de lui ; rien des exploits fabuleux, et le plus souvent véridiques, que la renommée devait lui attribuer. Mais il avait dans son regard, sa voix, son perpétuel rictus, sa gestuelle mesurée, quelque chose qui le rendait à mes yeux hautement respectable, voire redoutable. Je me persuadais qu'il savait tout, notamment que ne pouvait lui échapper aucune de mes nombreuses bêtises, comme ouvrir les robinets des futailles dans la cave à vin ou enfoncer le feu rouge arrière de la voiture de son fils Edouard. Les rares fois où il nous permit de l'accompagner, mes parents et moi, avec Edouard et la Marie, sa plus jeune fille, pour l'aider, faveur insigne, à ramasser le foin, je me sentais grandir d'un seul coup et y voyais la preuve que j'avais bel et bien atteint l'âge de raison. Comme je devais l'apprendre par la suite, le Père Jouve était un être bâti pour la légende. Paysan astucieux, travailleur débordant d'initiatives, aussi doué pour le commerce avec les hommes que pour la connaissance des bêtes sauvages ou domestiques, chasseur incroyable, grimpeur intrépide, il donna lieu à une multitude de récits : il était seul capable de déclencher d'un coup de fusil une avalanche au moment exact, seul capable de franchir un périlleux escarpement, appelé à bon droit le pas de l'Oncle Justin entre le Pic Lombard et le Col de Malrif, seul capable de pister un chamois trois jours durant sans manger ni dormir etc... Un livre raconte que le jour de son enterrement, deux renards suivirent le cortège jusqu'à Saint Michel. Des années plus tard, j'en demandais, et obtins confirmation de la Tine, sa bru, veuve d'Edouard.



Autre figure imprimée dès l'avant guerre dans ma mémoire, **le Père Matagan**, moins prestigieuse que celle du Père Jouve, mais plus romanesque par sa mobilité, son côté insaisissable et déconcertant. Je crois me souvenir que les Matagan étaient les possesseurs de la seule mule blanche de la vallée, quand tous les mulets et l'unique cheval, celui de l'austère recteur des Pénitents, le père Dubois, étaient noirs ou marrons. Outre le charme de la mule blanche, il y avait aussi celui de l'une des trois filles Matagan, la Catherine, de quelques dix ans mon aînée (c'est plus tard que je devins familier du fils, le subtil et cabochard Antoine, incomparable connaisseur du monde des brebis). Il y avait surtout le charme des récits et de la conversation du Père Matagan, déjà rangé des voitures et tributaire d'abondants souvenirs en ces années 39 à 43, les dernières de notre ancien village. J'étais à l'évidence, trop jeune pour faire le départ entre vérité et invention dans ses histoires et pour ne pas me gonfler d'orgueil à l'idée, illusoire, d'être le confident d'un tel personnage. Car le père Matagan avait été plus qu'un simple contrebandier (beaucoup de cerveyrins l'étaient devenus depuis le traité de Utrecht !), un seigneur en la matière, la contrebande faite homme, le désespoir et l'admiration de la douane, le vrai semeur d'incertitudes ; Il me disait connaître tous les secrets des passages de la frontière d'Italie « depuis la Méditerranée jusqu'au Brenner », pas moins. Au lendemain de la guerre, il racontait qu'il avait sauvé le comte de Cavour, perdu dans le brouillard et la tourmente sur la frontière du Piémont.

L'année de mes sept ans, 1939, vit s'accroître sur Cervières la pression des différents corps de la puissance publique, la gendarmerie, la douane, et l'armée surtout. La gendarmerie ne tarda pas à s'installer dans la villa du Pont Neuf, lieu de notre premier contact avec Cervières. Les douaniers se trouvaient à la Cime de Ville. Quant à l'armée, on la voyait partout, les principaux cantonnements, matériel et mulets en nombre impressionnant, étaient situés au Pied de Ville tout près de la Cerveyrette. Il s'agissait d'une compagnie du 72^{ème} Bataillon d'Alpins, répartie autant dans le village que dans les forts et autres ouvrages environnants la vallée. Les militaires arboraient une tenue assez hétéroclite, quelques uns revêtaient encore le bleu-horizon avec bonnet de police à deux pointes et bandes molletières.



En ce prélude de la « drôle de guerre », la troupe meublait ses temps libres de diverses façons et pour le plaisir de nous autres les enfants.

Si les uns se risquaient au café ou à la galanterie auprès des rares filles restées au village, d'autres partaient à la recherche d'un mulet échappé. Mais la grande attraction, spécialité des plus hardis, consistait à « faire la roue » : il s'agissait de se loger à l'intérieur d'un énorme pneu puis à se laisser rouler le plus loin possible entre la Place de l'Église et les abords du moulin : un vrai spectacle de cirque. Autre spectacle encore plus excitant pour nous : par la secrète entreprise d'un sergent et à la faveur de la nuit, la plaine du Bourget au clair de lune depuis l'embrasure d'un poste de tir du fortin Maginot des Aittes

Un jour de la fin d'été 39, un détachement d'artilleurs du 154 e R.A.P. barre tous les accès dans un rayon d'un kilomètre autour des Chalmettes où l'on vient d'installer un obusier de gros calibre. Motif : des essais de tir courbe par-dessus du Lasseron. Cervières avait donc perdu sa quiétude estivale. Je ne retrouvais plus le mystère du lieu qu'en allant contempler l'œuvre du « maréchal à forges », le père Lacroix, sorcier taciturne qui maîtrisait l'action conjuguée des quatre éléments, l'air du soufflet, l'eau de la trempe, le feu des braises et la terre sous sa forge métallique.

Parmi les juniors de ma génération à qui je dois tout, figure en bonne place **Jacky**, mon aîné, fils d'un autre Maréchal, mais là au titre de sobriquet d'une famille Faure Brac . **Son père, Mammés**, est bien connu comme auteur de maintes études sur les mœurs et coutumes du Cervières de jadis. Mon camarade, l'impassible et souriant Jacky, devait mener une carrière de clarinettiste. Mais à l'époque, il était virtuose du cornet à piston et dans l'ancienne écurie de la maison familiale de la Frairie transformée en coquet salon, il interprétait, entre autre morceaux de bravoure, le Carnaval de Venise.



Mais j'ai surtout appris une foule de choses auprès du petit **Auguste Jacques** qu'on n'appelait pas encore Cerdan. Il y avait alors à Cervières beaucoup de vaches taries et c'est grâce à Auguste que je pus me familiariser avec le comportement de cette sympathique bestiole. Mes premières notions tant soit peu sérieuses du parler cerveyrin (j'évite le mot « patois »), c'est aussi de ce regretté compagnon, plus rarement de sa sœur **Rosette**, que je les ai reçues.

Il y a trop à dire. Je n'en resterai là, ayant depuis longtemps épuisé la patience de l'éventuel lecteur et largement débordé la capacité d'accueil de la Paparelle .

Raoul MARIN

SENTIER BOTANIQUE : Renouveau et Sauvegarde

En Assemblée Générale 2013, il avait été décidé de restaurer le sentier botanique, un peu à l'abandon, panneaux grignotés par les écureuils, stations de plantes déplacées. C'est l'A.E.S.C. qui avait pris l'initiative en 1988, avec le renfort d'un groupe de militaires du 159 RIA et des bénévoles, de tracer ce sentier ainsi que celui de la Mule. Mr Aumeunier, ancien garde de l'ONF, assura longtemps leur entretien avec Roger Brunet représentant la Municipalité.

L'A.E.S.C. a sollicité Françoise Homand de l'association scientifique Arnica Montana, très active sur le Briançonnais, pour un inventaire floristique sur le terrain, aidée en cela par Mr Deniau, l'actuel garde forestier.

Au printemps 2016 nous avons procédé à l'implantation de piquets numérotés, méthode la plus économique car l'enveloppe qui sera disponible grâce au volet animation de Natura 2000 sera réduite. Elle assurera l'achat de piquets durables, de 3 panneaux d'explications disposés sur le sentier dont un au départ du Laus. Une application QR Code sera mise en place pour accompagner la visite. En plus de celle-ci, l'A.E.S.C. a voté en AG 2016, l'élaboration et le financement d'une plaquette papier succincte pour les personnes qui ne désirent pas se promener avec un e-phone. Elle sera disponible au point info-tourisme.

Une réunion a eu lieu le 15 juin qui a permis de prendre en considération les éventuels conflits d'usage entre Vététistes et randonneurs et aussi les dégradations du sentier, le balisage VTT du tracé GTHA (Grande Traversée des Alpes en VTT) sera retiré de la 1ère partie du sentier botanique. Concernant le Chemin de la Mule (jusqu'à la route départementale) (alt. 2230m) un arrêté municipal interdisant cet itinéraire à la descente pour les VTT a été demandé par Mr Allemand en charge des évaluations d'incidences Natura 2000.

Cette réunion a permis de **concilier parcours VTT et préservation du sentier botanique**. La partie ouest du sentier botanique, descente vers le Laus, a été abandonnée en 2016 car des travaux trop importants devenaient nécessaires et parce que l'arrivée dans les prairies posait des problèmes. Le retour par la route forestière sous la première partie du sentier a été retenue d'un commun accord.

Bernadette BRUNET



Association « Les Aittes »

Conservation et sauvegarde du patrimoine militaire de la vallée de Cervières

Toujours très active, l'association a permis en 2016 à 233 personnes de visiter les forts du site des Aittes dont un journaliste du Dauphiné Libéré et le personnel de la micro centrale de Cervières.

Elle fait connaître également ce patrimoine au moyen

d'un diaporama.

Elle assure enfin l'entretien et divers travaux permettant la mise en valeur des forts.

Réhabilitation, restauration, visites

Coordonnateur : Raymond COLOMB

6, rue de la mairie, 05100Cervières

Tel : 0665404880

Il est question (encore une fois) de motoneiges...

Le Mardi 13 décembre 2016 s'est tenue la réunion du Comité de pilotage Natura 2000 « ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette », dont M. Vioujas, Maire de Cervières, est le président. Voici le compte rendu de la partie qui nous intéresse :

« En ce qui concerne le décret du 21 octobre 2016, M. Vioujas signale que la situation du transport de personnes par engins motorisés dans les restaurants d'altitude est clarifiée. Ce décret autorise les restaurateurs à transporter, sous certaines conditions, des clients en dehors des horaires d'ouverture des domaines skiables. Le cas du refuge Napoléon semble plus compliqué. Il s'agit d'un refuge et le domaine skiable attenant est une route départementale, fermée en hiver à la circulation routière. Toutefois, M. Vioujas, rappelle que les gestionnaires du refuge Napoléon s'appuient sur une décision du Conseil d'Etat et de jugements rendus antérieurement à ce décret. »

Ensuite, au cours d'une réunion qui a rassemblé, le jeudi 16 février 2017, les intervenants en charge de la réhabilitation du sentier Botanique, à la question concernant la circulation des motoneiges en Espaces Naturels, M. Vioujas a réitéré cette affirmation. Il a ajouté cependant, concernant l'accès aux chalets d'alpage en période hivernale, que depuis la nouvelle LOI MONTAGNE, les propriétaires n'avaient pas l'autorisation d'y monter en motoneige.

Ces déclarations, méritent d'être vérifiées. Nous avons demandé à **Vincent Neirinck, co-directeur de Mountain Wilderness**, ce qu'il en était.

« Concernant le convoyage par motoneige des clients de l'établissement du col de l'Isoard, les textes sont très clairs : le convoyage de la clientèle des restaurants d'altitude n'est permis que depuis l'adoption d'un décret, le 21 octobre 2016, précisant les modalités d'application d'un article de la loi sur la « Simplification de la vie des entreprises ». Ce décret, relativement strict, doit permettre de limiter les atteintes à l'environnement.

Ainsi, le texte réserve cette possibilité de convoyage aux seuls domaines skiables alpins ; il interdit le pilotage par les clients, la desserte des refuges ou des établissements situés sur les domaines nordiques ; il interdit que les itinéraires passent dans des espaces protégés ; il instaure également des limitations horaires, et impose une identification des engins utilisés et la validation de l'itinéraire de desserte par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS, réunie en formation « Nature »). **Non seulement les gestionnaires de l'auberge du col de l'Izoard n'ont pas fait de demande pour obtenir cette autorisation, mais ils ne pourraient pas l'obtenir : l'auberge ne se situant pas en effet au sein d'un domaine de ski alpin.**

Quant à la référence à une décision du Conseil d'Etat qui rendrait légale le convoyage par motoneige des clients de l'auberge Napoléon, c'est tout simplement faux ! En effet, si une décision du Conseil d'Etat concerne l'utilisation des motoneiges pour le convoyage de la clientèle existe bien, elle confirme au contraire l'interdiction de ce convoyage. Revenons au fait : en décembre 2000, Dominique Voynet, alors ministre de l'Environnement, publie une circulaire précisant les modalités d'applications de la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 qui régit l'utilisation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le Conseil d'Etat, saisi en contentieux par plusieurs parties dont la gérante de l'auberge Napoléon, a confirmé, dans un arrêt du 30 décembre 2003, les termes de cette circulaire, sauf en ce qui concerne la disposition indiquant qu'« une voie momentanément fermée à la circulation par décision d'une autorité locale perd son statut de voie ouverte à la circulation publique et est alors soumise au principe d'interdiction de l'article 1er de la loi ». Le même arrêt du CE confirme que les ravitaillements des refuges sont possibles en utilisant des motoneiges, mais que « **le convoyage des clients jusqu'à ces mêmes refuges relève d'une utilisation à des fins de loisirs prohibée par l'article 3 de la loi (L. 362-3 du code de l'environnement) et que cet usage ne peut être regardé comme se rapportant à une mission de service public.** » **Le Conseil d'Etat n'a donc jamais dit ce que M. Vioujas ou les gestionnaire de l'auberge Napoléon veulent lui faire dire, mais bien tout le contraire !**

Enfin, concernant l'accès aux chalets d'alpage en période hivernale, il est vrai que la loi Montagne II, adoptée cet hiver, complète dans son article 76 les règles légales donnant le pouvoir au Maire, en zone de montagne, d'imposer des servitudes interdisant l'utilisation de chalets d'alpage ou de bâtiments d'habitation en période hivernale ou limitant leur usage pour tenir compte de l'absence de réseaux et de voies déneigées. C'était jusque là une possibilité offerte aux maires, c'est devenu une obligation. De plus, est inchangée la disposition qui dit que « **Lorsque le terrain n'est pas desservi par une voie carrossable, la servitude rappelle l'interdiction de circulation des véhicules à moteur édictée par l'article L. 362-1 du code de l'environnement.** »

Bernadette BRUNET

Ils nous ont quittés, et nous les regrettons tous les trois:

Élisa FAURE GIGNOUX née Faure Soulet, que tout le monde connaissait sous le prénom d'Augustine, est décédée le 16 Novembre 2016. Accueillante, authentique Cerveyrine, une longue vie d'agricultrice émérite auprès de son mari Alphonse qui nous avait quittés quelques mois auparavant. Elle était une mère et grand-mère aimante.



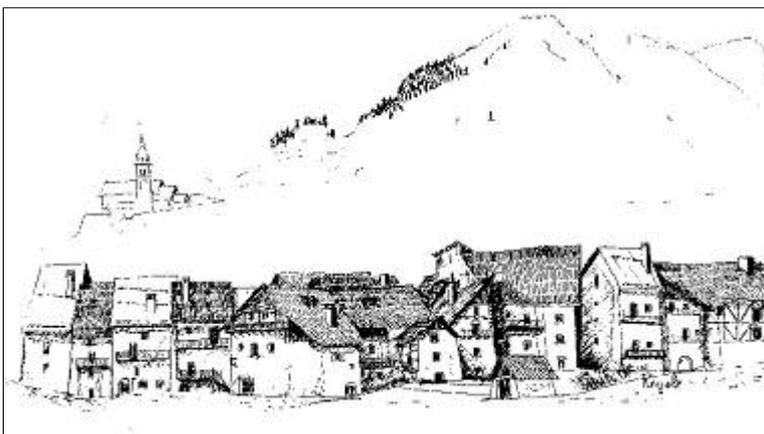
Michel FAURE VINCENT, un « Matagan », est décédé le 4 Octobre 2016

Il était originaire de Cervières comme son nom l'indique. Après une carrière bien remplie, il était revenu vivre à Cervières en 1988 avec son épouse Louisette.

Il a siégé au conseil municipal et servi la commune comme Adjoint au Maire, car il aimait son village dont il a défendu les intérêts avec courage.

Pierre BOYER est décédé le 7 Août 2016

Ancien Président de l'Association de Patrimoine Fortifié du Briançonnais, il était l'un de nos fervents adhérents, auteur d'articles remarquables dans la PAPARELLÉ et de nombreux écrits, dont « L'Essai sur la Vallée de Cervières et ses Habitants au traité de Utrecht », brochure toujours en vente au siège de l'AEESC. Amoureux infatigable « des vieilles pierres de tout le Briançonnais et même de par delà les frontières », il était aussi un dessinateur hors pair sous le pseudonyme de REYOB. Il nous a fait don de nombreux dessins sur Cervières que l'AEESC vend également sous forme de cartes postales au profit de la restauration du patrimoine cerveyrin.



Pour tout cela, encore merci Pierre.

Tenez vous informés de l'actualité de l'AEESC en consultant régulièrement son site WEB <http://www.aesc-cervieres05.fr>

Association pour l'étude et la sauvegarde
de la vallée de Cervières

Présentation Actions pour le patrimoine naturel Actions pour le patrimoine culturel Publications Liens utiles

Dossiers en cours

- Protection massif du Chenaillet

Voir rubrique actions engagées

L'AEESC, association à but non lucratif, agit depuis 1969 pour la connaissance et la préservation du patrimoine naturel et culturel de la vallée de Cervières, commune du Briançonnais (Hautes-Alpes) entre Ecrins, Queyras, et Italie. L'AEESC promeut le respect et la transmission de ce patrimoine exceptionnel, et des conditions d'une exploitation rurale des richesses naturelles et agricoles, pour une évolution maîtrisée de la vallée.

Nous remercions

pour l'écriture des textes: Bernadette BRUNET, Amandine BENARD, Fernande GINESTET, Raoul MARIN, Pascal HELIAS,
pour sa relecture attentive : Geneviève VAN LAER HELIAS
pour les illustrations et photos: Amalia DOMERGUE, Julien BENARD, Pascal HELIAS et Pierre BOYER;
pour la composition et la mise en page: Pascal HELIAS et pour la réalisation de la couverture Pierre BRUNET;

Édité par l'AEESC, association loi 1901, 72, le Chef lieu 05100 Cervières. ISSN 1777-1951J
Directrice et responsable de la publication: Bernadette Brunet, présidente de l'association | Dépôt légal: juillet 2017
Imprimeur: ALPES OFFSET 21, rue du docteur Julien Guillaume 05600 GUILLESTRE